

Service Animation
Hôtel de Ville
Place du Général-de-Gaulle
01 69 02 52 61
enfance-education@ville-ris-orangis.fr



*Je mange ?
Je m'inscris !*

**PENSEZ À PRÉINSCRIRE
VOTRE ENFANT À LA CANTINE**

Afin d'organiser au mieux la pause déjeuner de votre enfant et d'éviter le gaspillage alimentaire, la préinscription de votre enfant à la cantine devient obligatoire via le Portail famille. En cas de non respect des réservations, une majoration tarifaire sera appliquée.

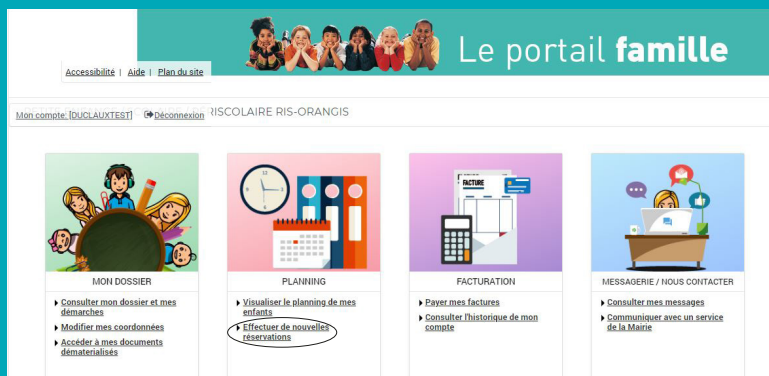
C'est simple et rapide !

Au plus tard chaque jeudi précédant la semaine à laquelle votre enfant déjeunera à la cantine, rendez-vous sur le Portail famille  **VILLE-RIS-ORANGIS.FR**

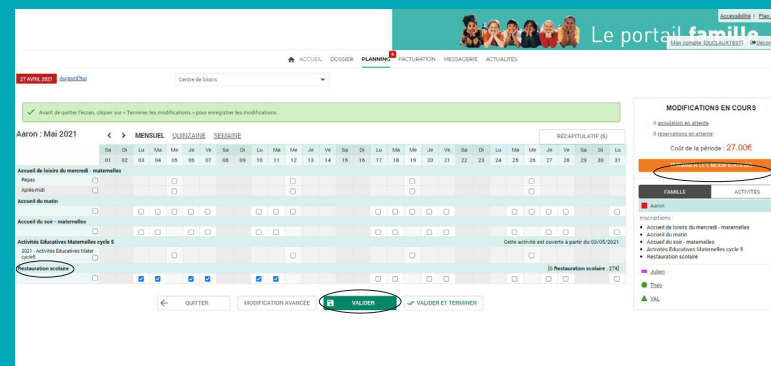
1. Connectez-vous avec vos identifiants ou demandez à créer votre compte.



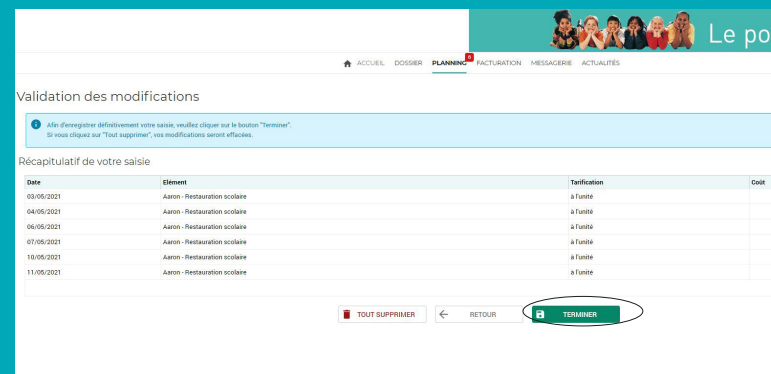
2. Dans la rubrique « **Planning** », cliquez sur « **Effectuez de nouvelles réservations** ».



3. Cliquez sur « **modifier** » et cochez les jours où votre enfant mangera à la cantine, au niveau de « **Restauration scolaire** ». Le coût de vos réservations s'affiche à droite.



4. Vous n'avez plus qu'à cliquer sur « **valider** » et « **terminer les modifications** ».



5. Le récapitulatif des vos réservations s'affiche. Cliquez sur « **terminer** » pour confirmer votre demande.

Votre enfant est inscrit !